

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Autorisation environnementale concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de sables du Perche pour une durée de 15 ans sur la commune de Montlandon

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : lieu dit « La Butte de Montlandon » à MONTLANDON

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE (Siège social : 54 avenue de l'Atlantique – 53000 LAVAL)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de M. Emmanuel ROUSSEAU, Directeur Général de la société PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE DE FRANCE – TEL. 06.16.49.45.45. – MAIL : emmanuel.rousseau@groupe-pigeon.com

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 30 jours, du mardi 11 février 2020 à 8h00 au mercredi 11 mars 2020 à 18h00

→ **LES DOSSIERS COMPLETS PAPIER ET NUMÉRIQUE SONT DÉPOSÉS EN MAIRIE DE MONTLANDON**, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Joannès COTE, directeur et rédacteur en chef de presse, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de MONTLANDON, siège de l'enquête, aux dates, heures et lieux suivants :

DATE	HEURE	LIEU
Mardi 11 février 2020	16H00 à 19H00	Mairie 8, rue de la Mairie
Vendredi 28 février 2020	9H00 à 12H00	
Mercredi 11 mars 2020	15H00 à 18H00	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de MONTLANDON et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de MONTLANDON
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de MONTLANDON (siège de l'enquête), CHAMPROND-EN-GÂTINE, MONTIREAU, SAINT-VICTOR DE BUTHON ET SAINTIGNY, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, à la préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.**